Envoyé en préfecture le 11/04/2022 Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID: 081-218101822-20220404-DE202236-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 4 avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal,
- Afférents 19 régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session
- En Exercice : 19 ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

- Présents: 17 - Ayant pris part: 19

Date de convocation 28/03/2022

Date d'affichage 28/03/2022 <u>Présents</u>: M. Jean-Paul CHAMAYOU; M. Jean-François COMBELLES; Mme Marie-Claude ROLLAND; M. Jean MARTINEZ; Mme Mélanie BOCCALON; M. Didier COMBES; M. Jean-Pierre LESCURE; Mme Marie Line CLUZEL; Mme Dominique GODOT-RAMADE; M. Daniel CAMP; Mme Pascale BARNA-LEGRAND; Mme Héléna POLDERVAART; Mme Pauline MARCOU MADER; Mme Aline COUTAREL; M Alain JAME; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

<u>Excusés représentés</u>: M. Jean-Marie BRU représenté par M. Jean-Paul CHAMAYOU et Mme Gaëlle POUSTOMIS représentée par Mme Mélanie BOCCALON.

Madame Marie Line CLUZEL a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération 2022-36 : - Cession partielle du chemin dit « de Brescou à la Sigourre » portion Laylayé — Fixation du prix

Suite à la délibération n°2021-84 du 29 novembre 2021 par laquelle le Conseil municipal a autorisé la mise à l'enquête publique du chemin rural dit « de Brescou à Laylayé », Monsieur Daniel CAMP, Conseiller municipal en charge du dossier, propose de déterminer le prix de la parcelle d'une contenance estimée de 338 m² (voir plan cijoint). Précision est faite que la vente interviendra sous conditions que l'enquête publique et le conseil municipal soient favorables à cette aliénation. Il rappelle que la répartition des frais a été votée par le conseil municipal le 7 janvier 2022 par délibération n°2022-11.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix de cession du chemin rural dit « de Brescou à la Sigourre » à 84,50 € sous conditions que l'enquête publique et le conseil municipal soient favorables à cette aliénation.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Paul CHAMAYOU.

